

DIAGNOSTIC IMMOBILIER - PLOMB SANS & AVEC MENTION- FORMATION CONTINUE / E-Learning

Suivre cette formation en E-Learning tutoré permet de maintenir ses connaissances et ses compétences dans le cadre du cycle de Certification du Diagnostiqueur technique immobilier (Arrêté du 24/12/2021) pour la réalisation des 'Constats de risque d'exposition au plomb (sans mention / CREP) et les diagnostics du risque d'intoxication par le plomb des peintures' et des 'contrôles après travaux en présence de plomb' (avec mention / DRIPP)

Objectifs opérationnels

- Appliquer les évolutions législatives, réglementaires ou normatives ainsi que techniques dans le cadre du protocole CREP décrit par l'arrêté du 19 août 2011
- Appliquer les évolutions législatives, réglementaires ou normatives ainsi que techniques dans le cadre du protocole DRIPP décrit par l'arrêté du 12 mai 2009

Public Concerné

Diagnostiqueurs techniques immobiliers "Domaine plomb avec et sans mention" en cours de cycle de certification

Durée

14.00 Heures

2 Jours

Prérequis

Suivre cette formation n'exige aucun niveau de connaissances prérequis particulier.

Contenu

DOMAINE PLOMB SANS MENTION Constat de risque d'exposition au plomb / CREP

Rappel des nouveautés législatives, réglementaires ou normatives ainsi que des évolutions techniques

Rappel des caractéristiques d'un bâtiment relatives au plomb

- Les caractéristiques d'un bâtiment

Rappel sur l'historique de l'utilisation du plomb

- L'historique de l'utilisation du plomb et de ses composés dans les bâtiments d'habitation
- Les techniques d'utilisation du plomb
- L'utilisation du plomb dans les peintures

Rappel sur la réglementation du plomb dans les peintures

- L'historique de la réglementation de l'utilisation du plomb dans les peintures
- L'interdiction de certains composés du plomb dans les peintures

Rappels sur le plomb dans les peintures

- Les composés du matériau plomb contenu dans les peintures
- Propriétés physico-chimiques du plomb et de ses composés
- Distinction entre plomb total et plomb acido-acide
- Le risque sanitaire lié à une exposition au plomb

Rappels sur l'exposition des personnes au plomb

- Les situations et les mécanismes exposant les personnes au plomb dans l'habitation et notamment les enfants ainsi que leurs conséquences

La réglementation des risques d'exposition au plomb

- Les dispositifs législatifs et réglementaires actuels relatifs à la protection de la population contre les risques liés à une exposition au plomb dans les immeubles bâtis, à la protection des travailleurs et à l'élimination des déchets contenant du plomb

Rappel sur les acteurs de la prévention des risques

- Le rôle et les obligations et les responsabilités des différents intervenants dans la prévention des risques liés au plomb dans les bâtiments d'habitation

Les méthodes de repérage

- Les normes et les méthodes de repérage des revêtements contenant du plomb, d'évaluation de leur état de conservation, les méthodes de prélèvement et les principes et méthodes d'analyse chimique

Les dégradations du bâti

- L'identification et la caractérisation des critères de dégradation du bâti, qui font partie intégrante de l'établissement d'un constat de risque

d'exposition au plomb

Le rapport CREP suite au diagnostic

DOMAINE PLOMB AVEC MENTION

Diagnostic du risque d'intoxication par le plomb des peintures & contrôle après travaux en présence de plomb / DRIPP

Rappel des nouveautés législatives, réglementaires ou normatives ainsi que des évolutions techniques

Rappel sur les intervenants du saturnisme infantile

- Les obligations et les responsabilités des différents intervenants dans le cadre des mesures d'urgence contre le saturnisme infantile
- La procédure d'urgence en cas de saturnisme infantile

Le prélèvement d'écailles

- Les prélèvements d'écailles de revêtements susceptibles de contenir du plomb
- Les prélèvements d'écailles

Les dégradations possibles

- Le repérage et la qualification des différentes dégradations possibles
- La terminologie du repérage
- L'état de conservation

Les préconisations de travaux

- Les préconisations de travaux adaptés aux types de dégradations observées

Les prélèvements de poussières au sol

- Le prélèvement de poussière au sol

Rappel sur le diagnostic du risque d'intoxication par le plomb des peintures

- Le protocole DRIPP décrit par l'arrêté du 19 août 2021 relatif au diagnostic du risque d'intoxication par le plomb des peintures

Le rapport DRIPP suite au diagnostic

Méthodes pédagogiques

Le module E-Learning adopte une démarche pédagogique déductive, combinant des séquences transmissives et démonstratives, suivies d'exercices progressifs favorisant l'apprentissage.

Chaque leçon se conclut par un questionnaire de reformulation, accessible en version renouvelable. Le parcours se termine par une auto-évaluation scorée, également renouvelable, conçue pour préparer efficacement l'Apprenant à l'évaluation sommative finale des acquis.

Modalités de suivi

Le module E-learning est hébergé sur une plateforme dédiée et reste accessible à l'Apprenant pendant 30 jours à compter de l'envoi du mail contenant ses identifiants d'accès personnels (login et mot de passe).

> Accompagnement de l'Apprenant

En cas de difficulté, l'Apprenant peut contacter un Référent via la messagerie privée de la plateforme E-Learning, qui s'engage à lui fournir une réponse sous un délai de 48 heures. Les échanges avec les Référents pédagogique et

> Prérequis d'environnement informatique

L'Apprenant doit être équipé d'un ordinateur ou d'une tablette avec carte son, lecteur multimédia et un accès Internet, accessible depuis un

Moyens pédagogiques

Les séquences E-Learning sont enrichies par des supports visuels tels que des schémas animés et des vidéos illustrant des situations professionnelles concrètes.

Un ensemble de documents complémentaires à l'apprentissage est téléchargeable sur la plate-forme E-Learning.

Qualification Intervenant(e)(s)

Le Référent de la formation E-Learning est gestionnaire de la plateforme.

■ Méthodes et modalités d'évaluation

Une évaluation sommative est réalisée à la fin de la formation E-Learning à partir de questions aléatoires à choix multiples basées sur le programme des examens définis dans l'arrêté du 24 décembre 2021.

La formation est sanctionnée par un Certificat de réalisation.

Espace privé en ligne

Accessible via l'application web à l'adresse app.gescof.com, cet espace personnalisé offre aux participants la possibilité de :

- Télécharger leur certificat de réalisation.

- Compléter le questionnaire de satisfaction, contribuant à l'amélioration continue des formations.

■ Modalités d'Accessibilité

Afin de mettre en œuvre toutes les mesures d'accompagnement nécessaires à la formation de la personne en situation de handicap permanent ou temporaire, contacter en amont de la formation, le Conseiller Ginger Formation afin d'être mis en relation avec le Référent handicap.



Contactez-nous !

Nelly DROUILLARD
Chef Projets Formation

Tél. : 0130852490
Mail : formation@groupeginger.com